



CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2016

Il est 20h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la dernière séance de la législature 2011-2016, sous le système majoritaire, à la salle du Conseil communal.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, Secrétaire, le Syndic F. Brun, les Municipaux, M. M. Milosavljevic, huissier, M. Ch. Hertzseisen, répondant de proximité Sécurité Riviera, Mme P. Hess, représentante de la Presse, ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : **Mmes I. Cochard, G. Cristobal-Noverraz, J. Vodoz et A. Volet, ainsi que MM. O. Bays, R. Buccarello, R. Bünzli, D. Chappuis, Y. Hochuli, R. Josseron, J.-L. Klopfenstein, J.-F. Tuberosi et M. Wertz.**

Absents : **MM. P. Chapuis et Ph. Logean.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour**

Au point 6, le Président apporte la correction suivante dans le libellé :  
« **Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2015** » (au lieu de 2016).

**L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 11 avril 2016**

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

4. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

- **M. H. Hoose, Président**, s'est rendu aux manifestations suivantes :
  - à l'apéritif de la vente paroissiale, le 24 avril, à la Grande salle de Corsier ;
  - à l'inauguration du complexe sportif de la Saussaz, le 21 mai, à Montreux.

- Il donne lecture du courrier de la Fondation « Les Eglantines », daté du 31 mai, informant des changements au sein de la Direction.
- La sortie des aînés du 1<sup>er</sup> juin dernier à Annecy a remporté un vif succès. Il remercie la société de Développement ainsi que les bénévoles pour l'organisation.
- Le dépouillement de la votation fédérale du 5 juin 2016 s'est bien déroulé. Le taux de participation a été de 50,4 %.
- Il rappelle aux membres des Commissions permanentes qu'ils doivent remettre leur décompte de participation aux séances à la secrétaire, afin d'être payés par la bourse communale.
- Il a été invité le 12 juin, en avant-première, à la visite du Musée NEST à Vevey et encourage chacun à visiter ce magnifique musée.

## 5. Communications de la Municipalité

### **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

**Assermentation des autorités** : la cérémonie d'assermentation des autorités communales, législature 2016-2021, a eu lieu le lundi 30 mai 2016, à 16h00, au Temple de Corsier. Elle a été suivie par la première séance du Conseil communal organisée pour l'élection du président, des vice-présidents et des commissions. Un repas a ensuite été servi à la cantine scolaire.

**Municipalité** : remerciements à Thérèse Volet et Philippe Bricod qui vont quitter la Municipalité à fin juin 2016.

**Personnel communal** : Mme Fabia Cherix a été engagée dès le 11 juillet 2016 en qualité de secrétaire à 80% auprès du greffe municipal en relation avec le remplacement de Marie-Rose Pilloud, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, Mme Samantha Daglar, engagée en qualité de stagiaire au greffe municipal pour une année, va quitter comme prévu la commune à la fin de son stage, soit au 31 juillet 2016.

**Musée Chaplin's World** : l'inauguration du Musée Chaplin a eu lieu les 15 et 16 avril 2016. La Municipalité a le plaisir d'offrir un billet d'entrée à chaque Conseiller communal.

**Route de Fenil** : le chantier est à bout touchant. Les finitions ainsi que le tapis définitif seront réalisés en septembre 2016.

**Déneigement des chemins aux Monts-de-Corsier** : M. Nicolas Genoud, jeune agriculteur des Monts-de-Corsier, a été engagé pour le déneigement des chemins des Monts-de-Corsier à partir de cet automne, en remplacement de M. Philippe Bricod, après 38 ans de services. Félicitations à ce dernier.

## **Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär**

**Transports scolaires** : les élèves des classes de 7e et 8e, domiciliés à Corsier et se rendant à Corseaux, ont pu bénéficier jusqu'à maintenant des transports scolaires existants pour se déplacer. À partir de la rentrée scolaire prochaine, des modifications importantes sont apportées à l'organisation de ces transports. L'éloignement étant de moins de 2,5 km, tous les élèves du village se déplaceront dorénavant par leurs propres moyens. Ils ne bénéficieront plus des transports scolaires.

**Service Animation jeunesse - Egzeko** : Mme Suzy Favre a été engagée à 40 %, dès le 1er août 2016, pour le compte de l'Association scolaire intercommunale, en qualité d'animatrice jeunesse.

**Société de développement** : la sortie des aînés à Annecy a eu lieu le mercredi 1er juin 2016 par très beau temps. Plus de 150 personnes ont participé à cette journée. La Municipalité remercie et félicite le comité de la société de Développement pour la parfaite organisation de cette sortie.

**À vos agendas** : comme chaque année, le comité d'organisation de Corsier en Fête prépare la traditionnelle fête villageoise, qui aura lieu les 26 et 27 août prochains et la société de gymnastique, qui fête son 100<sup>ème</sup> anniversaire, organise un somptueux gala avec des démonstrations de gym les 2 et 3 septembre 2016.

## **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :**

**Aménagement du village** : les travaux se poursuivent sur la rue du Château jusqu'au mois de juillet. La période des vacances scolaires sera réservée pour les travaux dans le secteur rue du Collège et la Place du Châtelard afin d'éviter les conflits entre le chantier et les élèves.

**Eaux et travaux** : les travaux de collecteurs ont débuté dans le secteur de Grenivaz.

## **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

**Nonagénaire** : un nonagénaire, M. Albert Kabis, a été fêté le 22 avril dernier.

**Naturalisations** : six personnes ont été assermentées depuis la fin du mois de décembre 2015. Il s'agit de MM. et Mmes Da Silva Cunha Sonia le 19 avril 2016, Verdinerio Maria, Verdinerio Giuseppe, Fietze Yvonne, Fietze Erwin Klaus Dieter, Mutund Mawamula Iwin Liliane le 4 mai 2016, Mme Hanumsha Ismaili le 18 mai 2016.

**Programme App App** : PROMOVE a lancé un programme de cours d'appui à destination des apprentis de la Riviera. L'objectif de cette initiative est de soulager le poids toujours plus lourd du soutien à la formation pour les entreprises de la région. L'objectif affiché d'App App est de permettre aux apprentis d'approfondir la matière enseignée aux cours professionnels afin d'améliorer les résultats. Pour les entreprises, il s'agit de faire gagner du temps aux collaborateurs. On permet ainsi d'une part un gain de productivité pour

l'entreprise, et d'autre part, d'accélérer la rotation des nouveaux postes d'apprentis mis sur le marché. Les cours sont organisés par petits groupes de 3-4 apprentis rencontrant des difficultés dans une branche spécifique. À ce jour 10 groupes au total ont pu être mis sur pied dans 6 branches différentes (français, maths, économie, anglais, allemand et électricité) pour 37 apprentis. Ce programme est soutenu par les communes et des sociétés comme Merck Serono et Nestlé ainsi que du Fond pro et des membres du Groupement pour l'apprentissage. Ce programme est un vrai succès.

## **Population & Sécurité – Thérèse Volet**

**Voirie – Entretien des parcs et jardins** : comme vous l'avez certainement entendu par la presse et les médias, la question relative à l'emploi du «Roundup » (désherbant) est très discutée en Suisse et en Europe. La commune de Corsier utilise encore ce produit, mais vraiment dans des cas où aucune autre solution n'a été trouvée, mis à part l'arrachage des herbes à la main. Cependant, les employés de voirie sont formés pour ces traitements et la Municipalité leur fait entièrement confiance. Si les Conseillers ont des solutions miracles, ils sont invités à le faire savoir.

## **6. Préavis no 06/2016 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2015**

### **Le Président procède au passage en revue du Rapport de gestion de la Municipalité :**

- À la page 29 - point 15.8 « Personnel éducatif », **Mme Ch. Cuénod-Cochard** demande quel est le pourcentage d'engagement de Mme Séverine Tissot, responsable pédagogique, et de M. Guillaume Novak, éducateur.

**Mme U. Bucher, Municipale**, répond que Mme Tissot travaille à 100% et qu'elle vient de bénéficier d'un congé maternité. M. Novak a été engagé pour la remplacer durant cette absence et a pu garder ce poste à 80%.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** trouve ce pourcentage énorme pour gérer les quatre structures d'accueil. **Mme U. Bucher, Municipale**, informe qu'il s'agit des exigences cantonales d'avoir un(e) directeur(trice) administratif(tive) ainsi qu'un(e) directeur(trice) pédagogique pour les quatre communes du Cercle.

- A la page 11, **Mme A. Rouge** pose trois questions : premièrement, elle demande si la participation de la voirie pour évacuer les déchets encombrants de certains habitants figure ailleurs dans les comptes, car le montant est à zéro ; deuxièmement, suite à l'entrée en vigueur de la taxe au sac, elle demande si la Municipalité a eu un retour du SIGE par rapport aux éventuels frais de traitement des eaux usées supplémentaires en raison des déchets de cuisine jetés dans les WC ; finalement, elle demande si les habitants peuvent acheter du compost (comme engrais), à la déchèterie ou ailleurs.

Concernant la première question, **M. F. Brun, Syndic**, répond qu'il n'y a

que peu de demande de particuliers pour l'évacuation de déchets encombrants par la voirie.

En réponse à la deuxième question, **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que le SIGE n'a pas encore fait de bilan, mais il confirme que les déchets de cuisine jetés dans les toilettes sont en augmentation de 20 à 30 %.

**M. Ph. Bricod, Municipal**, informe que des essais pour mettre du compost à disposition des habitants ont été entrepris à la déchèterie du village mais sans succès. Les habitants peuvent aller en chercher à la SATOM à Villeneuve s'ils le désirent. Par ailleurs, **M. M. Crausaz**, dispose de fumier de cheval.

#### **Passage en revue des comptes 2015 :**

- À la page 7 – point 110.30.91 « Administration – Formation », **M. L. Volet** demande ce qu'est le programme « communal.ch ».

**M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit de la formation nécessaire suite à la mise en place des nouveaux logiciels de l'administration.

- À la page 35 « Cultes – Allocations Temple », **M. B. Gallot-Lavallée** constate, après déduction de la contribution de la Commune de Corseaux ainsi que des frais de la Chapelle et de l'église germanophone, que le montant des frais de culte du Temple s'élève à passé CHF 66'000.00, alors que la communauté catholique, qui est plus nombreuse à Corsier que la communauté réformée, ne reçoit que CHF 26'000.00 environ. Il demande comment s'explique une telle différence.

**M. B. Schär, Municipal**, informe que trois communes (Vevey, Corseaux et Corsier) se répartissent les frais d'entretien et de cultes de la paroisse Catholique, proportionnellement au nombre de catholiques recensés, alors que les frais du Temple sont répartis uniquement entre les communes de Corsier et Corseaux.

#### **Passage en revue de l'annexe du rapport de gestion – comptes 2015 du BTI :**

- Concernant les comptes de la déchèterie provisoire de Praz-Libon, **M. P. Bugmann** constate qu'il ne reste plus que CHF 1'000.00 dans les revenus des apports des entreprises. Il s'interroge si cela vaut toujours la peine d'accueillir les entreprises à la déchèterie.

**M. F. Brun, Syndic**, rappelle qu'il n'y a désormais plus qu'une seule plage horaire pour tous. Les entreprises viennent moins, peut-être à cause du tarif, ou apportent des matières qui ne sont pas facturées.

**M. P. Bugmann** estime que les chiffres de l'analyse de base, réalisée par la SATOM, ne sont pas réalistes et ne correspondent pas à la situation actuelle. Une remise en question est nécessaire. Par exemple, la tranche horaire entre 16h00 et 16h45, qui est très prisée par les habitants,

correspond à la fermeture des entreprises qui amènent encore leurs déchets. Pour un tel résultat dans les comptes, il propose de fermer l'accès à la déchèterie aux entreprises et de leur demander de revenir à la solution qu'elles avaient initialement. Avant, les encombrants étaient ramassés une fois par mois, alors que maintenant les habitants peuvent se rendre 4 jours par semaine à la déchèterie, ce qui est une solution de luxe. Il propose de réduire les jours d'ouverture dans le mois afin de faire baisser la taxe à CHF 60.00 ou CHF 50.00 au lieu de CHF 80.00. Il souhaite également que le nombre de cartes « entreprises » utilisées soit connu, afin de pouvoir mieux gérer la déchèterie. Les données connues aujourd'hui sont insuffisantes pour arriver à une gestion cohérente.

**M. Ph. Bricod, Municipal**, informe que certaines entreprises présentent leur carte en tant que « citoyen » et ne paient donc pas.

**M. P. Bugmann** demande de trouver une solution. Il cite l'exemple de certaines villes qui donnent des coupons d'entrées à leurs citoyens.

**M. D. Chollet** signale que la déchèterie est souvent pleine. Il s'agit surtout de citoyens et non d'entreprises. Pénaliser les citoyens pour des entreprises qui ne jouent pas le jeu n'est pas normal.

**M. G. Volet** rappelle que les entreprises ont besoin d'amener du papier/carton ou du PET à la déchèterie. Pour le problème de carte, les employés qui contrôlent les entrées doivent s'en occuper.

**M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que lors de l'étude de la déchèterie, les Municipalités du Cercle se sont basées sur le concept de la commune de Puidoux qui gère aussi l'apport de déchets de quatre communes. Grâce à l'apport de leurs entreprises, ces communes ont pu diminuer la part fixe. À Corsier, cela ne fonctionne pas. Le tarif fixé au départ pour les entreprises du Cercle les a peut-être découragées. Dès lors, il y a des pistes à creuser pour comprendre pourquoi cela ne fonctionne pas. La Municipalité fera donc une analyse pour trouver une solution.

**M. P. Groux** demande ce qu'il devrait se passer lorsqu'une entreprise présente sa carte d'entrée quand elle arrive à la déchèterie. **M. F. Brun, Syndic**, informe que le surveillant contrôle les cartes. Toutefois, il n'est pas facile de dire si telle ou telle personne a le droit de déposer des déchets. Il cite certains cas qu'il a rencontrés sur place. Il confirme que le revenu a certainement été surestimé au départ et que des solutions doivent être trouvées.

**M. P. Bugmann** souhaite que la Municipalité fasse une gestion correcte de la déchèterie, mais les données connues actuellement ne le permettent pas. Il rappelle le principe des grandes villes où les habitants reçoivent quatre accès gratuits par année, la cinquième fois étant payante. Cette solution pourrait être mise en place à Corsier afin aussi que la taxe de CHF 80.00 soit équitable.

**M. F. Brun, Syndic**, rappelle qu'il n'y a pas de lien entre la taxe de CHF 80.00 et les frais de la déchèterie. **M. P. Bugmann** affirme qu'il y en a un. La taxe payée aujourd'hui est plus élevée vis-à-vis des frais totaux

puisque une réduction des charges communales a été réalisée (passage de CHF 170'000.00 à CHF 55'000.00). Les choses sont liées car il y a une facture complète, couverte par ce que rapportent le sac, la taxe et la part communale. **M. F. Brun, Syndic**, signale toutefois que les charges des ordures ménagères et déchets s'élèvent à CHF 693'000.00 ; le coût total de la déchèterie pour Corsier s'élève à CHF 111'000.00, il y a donc une somme de CHF 570'000.00 qui jouent aussi un rôle sur les CHF 80.00 de la taxe forfaitaire.

**M. Ph. Dardenne** informe que la Commission de gestion a résumé ce problème dans ses souhaits, aux points 2 et 3 de son rapport.

**M. H. Hoose, Président**, passe la parole à **M. Ph. Dardenne** avant le passage en revue du rapport de la Commission de gestion :

- Il informe que la Commission de gestion s'est penchée sur les préavis communaux qui ont été réalisés, plus spécialement sur la construction du couvert de la cour du Collège Jaman ainsi que la déchèterie provisoire et définitive.

La Commission a été très surprise par la facture du bureau Jourdan - mandaté pour l'étude de réalisation de la déchèterie - qui comprenait peu de justificatifs pour des honoraires de presque CHF 100'000.00. La SATOM avait fait une estimation et le bureau Jourdan a dû l'utiliser pour son étude.

**M. F. Brun, Syndic**, informe que le bureau Jourdan a engagé M. Diserens, ingénieur spécialiste des déchets, qui a fait les calculs selon notre bassin de population. Il n'y a donc pas eu de lien avec la SATOM.

- A la page 6 – point 7 « Police/SDIS/PCi », **M. A. Goy** est étonné que la Police intervienne à deux ou trois véhicules au parc Chaplin.

**M. Ph. Dardenne**, qui habite sur place, confirme que des actes de vandalismes ont lieu régulièrement le soir après 22h00 et la police intervient très vite dès qu'elle est appelée.

Par expérience, **M. A. Goy** sent qu'on embête la police quand on l'appelle pour une intervention. Il demande s'il ne faudrait pas mandater une entreprise privée, au moins pour les fins de semaines.

**M. H. Hoose, Président**, rappelle que l'intervention de la Police est meilleur marché. **M. F. Brun, Syndic**, confirme ces dires et informe que Corsier paie déjà CHF 402'000.00 de charges par année pour Police Riviera. Il soutient les propos de M. Ph. Dardenne et conseille à tous de ne pas hésiter à appeler la Police dès qu'il y a un problème.

**M. Th. Volet, Municipale**, informe qu'à partir des beaux jours, la Police retourne plus souvent dans les quartiers et parcs où elle est fréquemment appelée.

**M. A. Goy** cite l'exemple de la plage de la Crottaz à Corseaux qui est fermée à partir de 22h00 et demande pourquoi la Commune ne ferait pas

venir un surveillant en fin de semaine comme à Corseaux.

- **Mme M. Meier** demande à M. Ph. Goletta, Municipal, la raison des dépenses plus élevées que prévues concernant le giratoire du Pont de Fenil.

**M. Ph. Goletta, Municipal**, rappelle que la route de Fenil a été construite dans les années 60 et qu'à ce moment-là cela a été mal fait. Il explique la raison de l'écrasement des câbles et les réfections qu'il a fallu entreprendre (changement des tubes et de boîtes). Il s'agit d'une erreur qui date de 50 ans et l'arrivée des 50 tonnes n'a pas aidé.

- **M. B. Savoy**, s'étonne de la phrase de la Commission de gestion à savoir que « l'entretien des tombes par les particuliers laisse à désirer ». Il demande quels sont les critères d'entretien des tombes. De plus, il est mentionné la suggestion de sommer les gens d'entretenir les tombes ou de le faire à leur place contre paiement et de ne pas négliger ce point au vu des touristes qui se rendent sur la tombe Chaplin. **M. B. Savoy** espère que le fait que des touristes viennent se recueillir sur la tombe Chaplin n'entraînera pas un excès de zèle par rapport aux soins à apporter aux tombes.

**M. Ph. Dardenne** explique qu'il est difficile de trouver les descendants pour effectuer un entretien minimal des tombes et que beaucoup de tombes sont laissées à l'abandon.

**M. H. Hoose, Président**, se rallie à la remarque de M. B. Savoy et confirme qu'il est difficile d'entretenir une tombe, surtout si on habite à l'étranger.

**M. F. Brun, Syndic**, informe que la voirie s'occupe des tombes les moins entretenues. Il tient également à signaler que la pierre de la tombe Chaplin mériterait un nettoyage, mais ce n'est pas à la Commune de s'en occuper.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 06/2016 au vote, soit :

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2015 tels que présentés;
2. d'approuver les comptes de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) ;
3. d'approuver les comptes du Fonds culturel Riviera ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion pour son rapport.

**Le préavis no 06/2016 est accepté à l'unanimité.**

**M. F. Brun, Syndic**, remercie pour la confiance témoignée ainsi que pour l'excellent travail de M. B. Demierre et de ses collègues municipaux.



7. **Rapport no 02/2016 relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera**

**Mme A. Rouge**, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit les conclusions du rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant de prendre acte du rapport no 02/2016.

**M. H. Hoose, Président**, ouvre la discussion.

**M. A. Goy** regrette que sur les 106 pages du document, il n'y ait qu'une petite ligne sur les communes de Blonay et St-Légier qui ont torpillé le projet. Il ne dit pas qu'elles sont responsables de cet échec, mais elles y ont participé.

**Mme M. Meier** demande comment ces deux communes auraient pu torpiller le projet alors qu'il n'y a pas eu de conclusion ni de consensus et qu'on ne sait pas comment cela va continuer. **M. A. Goy** constate que sur une étude de plus d'un million de francs, ces deux Communes auraient pu se manifester avant pour annoncer leur intention. Tous les commissaires ont été déçus des conclusions du rapport.

**M. H. Hoose, Président**, rappelle que le Conseil doit prendre acte du rapport et non se prononcer sur le contenu. Il explique la procédure à **Mme Ch. Combaz** qui demande ce que signifie « prendre acte » du rapport. **Mme C. Haller** précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'en prendre acte. Selon les conclusions, la Municipalité, en coordination avec les autres Municipalités de la Riviera, rendra compte régulièrement au Conseil communal de l'avancement de ses réflexions. **M. B. Schär, Municipal**, confirme les propos de Mme C. Haller et conseille de prendre acte de ce rapport. Pour compléter l'explication à Mme Ch. Combaz, il rappelle qu'une interpellation a été déposée dans les dix Conseils communaux de la Riviera et la Municipalité doit répondre par un rapport à l'interpellation déposée à Corsier. Si cette réponse satisfait le Conseil, les conseillers en prennent acte, si elle ne convient pas, ils n'en prennent pas acte.

**Mme L. Khouri-Dagher** revient sur les conclusions de la Commission ad hoc, qui mettent le doigt sur l'absence d'éléments concrets. Plus d'un demi-million a été dépensé pour des études qui mènent à du « blabla ». Elle constate qu'il y a un déni de démocratie. Certaines Municipalités veulent faire quelque chose, mais personne n'est consulté : ni les conseillers communaux, ni la population. Une étude a été faite uniquement sur un échantillon de moins de 2'000 personnes sur les 88'000 habitants du bassin concerné. Il ne faut pas dépenser CHF 600'000.00 pour des objets qui n'aboutissent à rien et qui n'ont rien de concrets.

**M. F. Brun, Syndic**, comprend cette remarque. Il faisait partie de l'étude et a très souvent été déçu car le groupe de travail n'a pas pu poser de chiffres afin d'obtenir quelque chose de concret. Il relève toutefois que l'enquête mentionnée par Mme Khouri-Dagher a été réalisée par une entreprise spécialisée qui sait comment interroger la population. Selon les résultats, la majorité des personnes étaient favorables à une fusion pour raison économique. Il fallait donc démontrer si effectivement c'était plus avantageux ou non. Personnellement, il

estime qu'une fusion n'est pas plus économique. Il faudrait poursuivre les discussions avec les Communes du Cercle, mais déjà à ce niveau les Syndics n'ont pas la même opinion. Le processus est compliqué et il n'est pas évident d'avancer. Il soutient entièrement les conclusions de la Commission ad hoc.

**M. P. Bugmann** est d'accord avec le Syndic. Ce projet va prendre des années. Il est content que la Municipalité aille de l'avant, mais souhaite savoir comment elle poursuivra la réflexion et si une commission sera nommée pour siéger tous les mois.

**M. F. Brun, Syndic**, informe que pour l'instant, il n'y a pas d'actualité concernant une fusion. Par contre, les Municipalités sont d'accord de continuer de collaborer ensemble (comme pour le Stade de la Saussaz) et de trouver des solutions pour progresser dans les projets entre communes.

**M. B. Savoy** confirme qu'il faut intégrer les Municipalités mais il faut surtout que les législatifs se mobilisent, car il s'agit de personnes qui sont au plus proches de la gestion contextuelle de la région. Il encourage le futur conseil communal à générer un écho à partir du législatif.

**Mme L. Khouri-Dagher** remarque qu'il y a des collaborations et qu'elles se font naturellement. Elle demande pourquoi imposer quelque chose d'artificiel au lieu de laisser les choses aller naturellement, d'autant plus que la fusion n'est pas avantageuse économiquement. Elle demande à la Municipalité l'assurance qu'il n'y aura plus de mandat ni de dépenses.

**M. H. Hoose, Président**, donne une précision à Mme Khouri-Dagher concernant l'enquête faite auprès de la population, notamment sur le nombre de personnes interrogées par rapport au total d'habitants du bassin.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet au vote la prise en considération du rapport no 02/2016.

**Le Conseil communal prend acte du rapport no 02/2016 par 38 voix.**

8. **Rapport no 03/2016 - Réponse au postulat de M. Laurent Volet, Conseiller communal, déposé le 7 décembre 2015 relatif à la pose de pavés gravés dans le cadre de l'aménagement de la Place du Temple**

**Mme Ch. Combaz**, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant de prendre acte du rapport no 03/2016.

**M. H. Hoose, Président**, ouvre la discussion.

**M. L. Volet** prend acte, mais est déçu que la Commission ad hoc n'ait pas élaboré un rapport plus complet et qu'elle n'ait pas mené de réflexions ou interrogé des personnes ou entités comme l'Office du Tourisme, etc...

**Mme Ch. Combaz** rappelle que le postulat a été déposé au Conseil au mois de décembre. La Commission avait peu de jour pour rendre son rapport. Elle s'est

imaginé ce que représenterait la pose de pavés gravés ainsi que tout le travail que cela implique. Le tarif (CHF 200.00) s'applique un peu à une élite. La Commission n'a pas demandé aux personnes s'il s'agit d'une bonne idée ou non. Cependant, la signalisation Enjoy sera mise en place et la Commission est d'avis d'éviter le double emploi.

**M. J.-M. de Giorgi** ne voit pas quel attrait il y a d'inscrire son nom sur un pavé à la Place du Temple. De plus, la Commission n'a pas trouvé d'attrait touristique dans ce postulat. Il n'y a pas de cheminement possible en lien avec le Musée Chaplin du fait que les pavés se trouvent uniquement sur la Place du Temple et sur la place du Châtelard. La Commission s'est posé des questions, notamment de faire un Chaplin sur la place du Châtelard, mais elle a estimé qu'il n'y avait pas d'attrait touristique.

**M. L. Volet** s'étonne que cette argumentation ne figure pas dans le rapport de la Commission. **M. J.-M. de Giorgi** rappelle qu'il s'agit d'un postulat et non d'un préavis.

**M. D. Isler** relève que le postulat était mal préparé lors de son dépôt devant le Conseil en décembre dernier.

**M. P. Zuchuat** informe que les pavés peuvent être gravés après coup, et qu'ils peuvent être enlevés et reposés. Il soutient le projet de pavés gravés comme souvenir.

**M. Ph. Dardenne** avait proposé de faire un écusson de Corsier en mosaïque (selon le modèle de Rougemont) qui serait tout à fait neutre.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** trouve qu'une place épurée met en valeur l'église de Corsier.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet au vote la prise en considération du rapport no 03/2016.

**Le Conseil prend acte du rapport no 03/2016 par 42 voix.**

## 10. Interpellations, motions, postulats

**Aucune intervention n'est déposée.**

## 11. Divers et propositions individuelles

- **M. H. Hoose, Président**, remercie les Conseillers pour la collaboration durant ses deux années de Présidence, ainsi que pour le soutien moral apporté à un moment donné. Il remercie également le bureau du Conseil et la Municipalité. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 5 septembre 2016 et que la sortie annuelle est fixée au 5 novembre 2016.
- **M. B. Savoy** a fait opposition à l'abattage de trois arbres du Parc Chaplin. Il a été reçu par la Municipalité qui lui a donné ses arguments en vue de lever son opposition. Il regrette que l'expert de la Municipalité paraisse être

juge et parti puisqu'il s'occupe des travaux de taille importants. Il ne se battra pas pour les deux tilleuls nord, mais a entrepris des démarches pour une expertise contradictoire concernant le tilleul situé au milieu du parc. Il invite les personnes intéressées à se rendre dans le parc entre 21h00 et 22h00 pour observer les chauves-souris qui chassent autour du grand tilleul. Pour conclure, il cite le message d'un historien : « *en politique, le rêve sans le pas se dissipe dans le ciel brumeux des idées, mais le pas sans le rêve piétine. Le pas et le rêve dessinent un chemin, un projet politique* ». Il souhaite aux Conseillers qui arrêtent leur fonction et aux autres qui continuent, de beaux pas et de beaux rêves sous la voûte magnifique du tilleul.

**M. Ph. Bricod, Municipal**, précise que l'entreprise engagée pour entretenir et examiner l'état des arbres du Parc Chaplin n'a pas encore été mandatée pour les abattre.

**M. P. Zuchuat** rappelle qu'une fille a été handicapée à cause d'un arbre à Vevey qui ne semblait pas malade. Si le tilleul est malade, il faut le couper afin d'éviter un tel accident. D'autre part, il remercie pour la soudure de la main-courante du sentier des Crossets et demande si la Commune peut écrire aux propriétaires qui doivent tailler les branches qui dépassent sur ce sentier.

- **Mme Ch. Cuénod-Cochard** adresse le voeu suivant à la Municipalité, plus particulièrement à M. B. Schär, Président de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC), concernant la demande de casier judiciaire et de l'extrait spécial dudit casier judiciaire pour les personnes accompagnant les camps ou diverses activités en lien avec les élèves :

#### *Historique*

*Le 2 février 2016, dans un courrier adressé aux Municipalités vaudoises, Mme Anne-Catherine Lyon fait part de ses recommandations en lien avec l'engagement du personnel communal appelé à travailler auprès d'enfants en âge de scolarité obligatoire. Elle souhaite que le personnel fournisse non seulement un extrait du casier judiciaire mais surtout un extrait spécial dudit casier judiciaire. Cette pièce peut être exigée des personnes exerçant des activités impliquant des contacts réguliers avec des mineurs.*

*l'ASIC est composée des quatre Municipaux des écoles. Le directeur Christian Berdoz et le doyen Patrick Mellina sont invités à participer aux débats avec voix consultative.*

*L'ASIC a exigé l'extrait de casier judiciaire plus l'extrait spécial aux personnes suivantes : aux accompagnants qui font 5 journées de classe verte à Paully, qui accompagnent l'enseignant depuis 08h35 jusqu'à 15h35. Ils ne sont pas seuls avec les enfants. Parfois, lors d'une semaine, il y a deux accompagnants, deux jours l'un, et trois jours l'autre. Ils sont rétribués CHF 100.00 par journée de travail et doivent déboursier CHF 50.00 pour les extraits ! Cette situation est comparable à un accompagnement de course d'école, et là, pas besoin d'extrait de casier*

*judiciaire !*

*L'ASIC a demandé également les deux extraits du casier aux cuisinières qui accompagnent les camps de ski ou d'automne, ce qui est étonnant, car elles n'encadrent pas les élèves. Elles leur mijotent les repas ! Je rappelle que ces casiers sont valables 3 mois. Les conséquences de cette demande irrationnelle seront qu'il sera bientôt impossible de trouver des accompagnants. Cela signifiera, à court terme, la disparition des activités extrascolaires, qui sont un fondement de l'apprentissage de la vie en communauté et du respect des différences.*

*Depuis cette décision, deux lettres ont été envoyées à l'ASIC. Une co-signée par 49 enseignants et une autre de la part des maîtres de gym qui se font beaucoup de soucis pour trouver des cuisinières, des moniteurs et aussi pour des remplacements de dernière minute. Pas de casier, pas de moniteur ou de cuisinière.*

*L'ASIC n'entre en matière que sur une demande : la validité des extraits judiciaires serait étendue à l'ensemble de l'année scolaire afin de diminuer les frais d'accompagnements qui interviendraient à plusieurs reprises dans le cadre des activités financées par l'ASIC.*

*Lors de l'assemblée des délégués de la SPV (Société pédagogique vaudoise) du 2 juin 2016, Mme A.-C. Lyon a confirmé ses recommandations mais elles ne s'adressent que lorsque des activités impliquent des contacts réguliers avec des mineurs. Elle est consciente que des communes et des directions d'écoles font parfois un excès de zèle !*

*Je formule le voeu suivant :*

- 1) que l'ASIC, dans sa nouvelle composition, suite aux dernières élections, accepte de recevoir deux enseignants pour exposer leur point de vue face à ces nouvelles exigences ;*
- 2) que l'ASIC revienne sur sa décision afin que les accompagnants de Pully et les cuisinières des camps et moniteurs soient exemptés de fournir un extrait du casier judiciaire et de l'extrait spécial dudit casier.*

*Selon le règlement, art. 63, il ne peut pas y avoir de vote. Je demande au Président de poser la question aux Conseillers et que ceux qui appuient ce voeu le signale à main levée.*

**M. B. Schär, Municipal**, rappelle que cette démarche est le résultat du vote de la « Marche blanche ». Le cadre légal est clair : les collaborateurs, accompagnants qui ont des contacts réguliers et fréquents avec des enfants ou personnes vulnérables doivent fournir un extrait de casier judiciaire ordinaire et un extrait de casier judiciaire spécial. Les accompagnatrices de Pully restent parfois seules avec les élèves. Dans certains camps de ski, il est déjà arrivé qu'un élève malade ou blessé soit confié une journée entière à la cuisinière.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** explique la situation de Pully où il n'y a que deux classes et revient sur la difficulté à trouver des cuisinières.

**M. P. Groux** – en qualité d'enseignant – doit signer un papier attestant que son casier judiciaire est toujours vierge. Lors de camps, l'enseignant est avec des gens (accompagnateurs) qu'il connaît. Le problème c'est que des accompagnateurs doivent payer des documents alors qu'ils ne reçoivent qu'un petit défraiement pour leur travail. La Municipalité pourrait entrer en matière pour que ces nouveaux frais soient pris en charge par la commune.

**M. B. Schär, Municipal**, rappelle que chacun peut avoir son avis sur cette grave dérive, mais il s'agit d'un vote populaire fédéral. Le cadre est donc donné et imposé. Une signature sur l'honneur ne fera pas l'affaire. Tous les enseignants devront eux aussi présenter le double extrait du casier judiciaire.

**Mme C. Haller** demande si quelque chose peut être fait pour que l'investissement financier de ces accompagnateurs soit pris en charge par la commune. D'autre part, la question des contacts réguliers et fréquents devrait être définie, par exemple quand une maman accompagne l'enseignant lors d'une course d'école, elle estime qu'il ne s'agit pas d'un contact « régulier et fréquent ». Dans un tel cas de figure, elle ne voit pas pourquoi un extrait de casier serait exigé.

**M. B. Schär, Municipal**, précise que trois juristes du Canton ont été contactés : Mme Nuria Gorrite du Département des Ressources Humaines, Mme Anne-Catherine Lyon du DFJ, ainsi que le Service des communes. Ils sont très empruntés pour définir ce qui est « régulier et fréquent ». Aujourd'hui il s'agit de quelque chose de nouveau et il ne souhaite pas qu'une telle situation se produise, mais il faudra qu'il y ait un procès pour arriver à définir ce qu'est un contact régulier et fréquent. Dans le voeu de Mme Cuénod-Cochard, il n'est pas question de demande de prise en charge des extraits. Il explique la procédure en cas de voeu sur une participation financière et informe que le Comité de direction a choisi de ne pas demander à la Commune de rembourser les frais d'obtention, car les accompagnateurs reçoivent un salaire.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** demande simplement si le Conseil soutient son voeu et souhaite que le Comité de direction de l'ASIC puisse se déterminer en recevant une délégation d'enseignants.

**M. P. Groux** informe que les frais d'accompagnateurs adultes des camps doivent être remboursés par le Département du Canton. Il demande si le Comité de l'ASIC a eu connaissance de ce fait. **M. B. Schär, Municipal**, précise que cette information est venue après les décisions prises par le Comité et qu'il en tiendra compte lors de l'établissement du budget de l'Association scolaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet au vote la prise en considération du voeu de Mme Ch. Cuénod-Cochard.

**Le Conseil soutient le voeu de Mme Ch. Cuénod-Cochard par 43 voix et 1 abstention.**

- **M. G. Volet** demande si le panneau d'informations situé vers la poste va rester où il est, car les personnes qui viennent sur la Place du Temple ne le voient pas. De plus, il n'est pas très esthétique. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, confirme qu'il s'agit de son emplacement définitif. **M. D. Isler** émet le voeu que l'éclairage dudit panneau soit revu, car il est mal dirigé. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, informe que l'éclairage sera amélioré.
- Concernant les herbicides utilisés par le service de voirie, **M. D. Isler** demande un changement d'attitude dans ce qui est considéré comme sale ou non. Il émet le voeu que la Commune tolère plus de mousse entre les pavés et bordures de routes.

Deuxièmement, concernant la suppression des bus pour les élèves de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années qui se rendront à Corseaux depuis la rentrée scolaire 2016, il signale que le trottoir de la Commune de Corseaux est trop étroit. Il demande si l'ASIC a pensé à cela quand elle a pris cette décision et si la Municipalité peut influencer la Commune de Corseaux pour une réduction de la vitesse à 30 km/h sur ce tronçon.

**M. B. Schär, Municipal**, informe qu'un Municipal de Corseaux fait partie du Comité de direction de l'ASIC et que cette Commune est en pleine phase d'étude pour sécuriser certains tronçons.

- **M. Ph. Dardenne** signale que le passage pour piétons situé à la sortie du Giratoire de La Veyre n'est pas marqué au sol. Il en a parlé avec le Cpt Hertzeisen qui lui a répondu qu'il s'agit d'une compétence cantonale.

**M. Ph. Goletta, Municipal**, confirme que la Municipalité n'a aucun pouvoir à ce sujet, mais elle transmettra ce voeu au voyer de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

**M. F. Brun, Syndic**, cite l'exemple du passage situé à l'entrée de la route de Fenil, qui a dû être effacé sur ordre du Canton.


- **M. A. Goy** émet le voeu que la Municipalité réactualise son site Internet obsolète, qui ne contient pas de renseignements sur l'hébergement, les restaurants, les commerces, les parkings à disposition, Lavaux Patrimoine Mondial, Chaplin's World, ainsi que sur les nombreux avantages de la Commune. Il invite la Municipalité à prendre exemple sur le site Internet de la Commune de Prangins. **La Municipalité** prend note.
- Au nom de la société de Développement, **Mme C. Haller** remercie pour le soutien accordé par la Municipalité et les Conseillères et Conseillers. Les personnes qui ont décidé de ne pas poursuivre leur mandat de Conseillers communaux pour 2016-2021 sont les bienvenus pour faire partie du Comité de la société ou pour des aides sporadiques.
- **Mme Th. Volet, Municipale**, remercie ses collègues municipaux ainsi que les Conseillers pour la bonne ambiance ainsi que le temps passé avec chacun durant son mandat.

- Au nom du Conseil communal, **M. P. Groux, Vice-Président**, remercie **M. H. Hoose**, dernier Président élu selon le système majoritaire et lui remet un cadeau pour la fin de ses deux années de présidence.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, lève la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

Le Président



H. Hoose



La Secrétaire



M. Décosterd